

Plafonds de ressources 2012 pour l'accès au logement social dans la Sarthe

1. LOGEMENTS « PLUS » *

Texte de référence : arrêté du 22 décembre 2011 (J.O. du 28 décembre 2011)

Catégorie de ménages	Plafonds PLUS (annuel)	Traduction en net mensuel
Une personne	19 417 €	1 800 €
Deux personnes	25 930 €	2 400 €
Trois personnes	31 183 €	2 890 €
Quatre personnes	37 645 €	3 490 €
Cinq personnes	44 284 €	4 100 €
Six personnes	49 908 €	4 620 €
Par personne supplémentaire	5 567 €	520 €

* Le plafond « PLUS » concerne les logements financés avec un Prêt Locatif à Usage Social.
Il est à comparer au **revenu fiscal de référence de 2010**.

Plafonds de ressources 2012 pour l'accès au logement social dans la Sarthe

2. LOGEMENTS « PLAI » *

Texte de référence : arrêté du 22 décembre 2011 (J.O. du 28 décembre 2011)

Catégorie de ménages	Plafonds PLAI (annuel)	Traduction en net mensuel
Une personne	10 678 €	990 €
Deux personnes	15 559 €	1 440 €
Trois personnes	18 709 €	1 730 €
Quatre personnes	20 818 €	1 930 €
Cinq personnes	24 357 €	2 260 €
Six personnes	27 450 €	2 540 €
Par personne supplémentaire	3 061 €	280 €

* Le plafond « PLAI » concerne les logements financés avec un Prêt Locatif Aidé d'Intégration.
Il est à comparer au **revenu fiscal de référence de 2010**.